

Compte rendu de séance

## Réunion du conseil communautaire

Lundi 03 avril 2023 à 18h30

Salle des fêtes de Pagnoz

### Présents

Augerans	Alain Dejeux	P
Bans	Stéphanie Desarbres	P
Belmont	Philippe Degay	P
Chamblay	Philippe Brochet	P
	Alain Timal	P
Champagne sur Loue	Marie Christine Paillot	P
Chatelay	Gérard Poulin	P
Chissey sur Loue	Jean Claude Pichon	P
	Daniel Poctier	P
Cramans	Jean Marie Truchot	P
	Patricia Sermier	P
Ecleux	Etienne Rougeaux	P
Germigny	Stéphane Ramaux	P
Grange de Vaivre	Claude Masuyer	P
La Loye	Virginie Valot	P
	Jean Baptiste Chevanne	P
Montbarrey	Luc Baton	P
Mont sous Vaudrey	Paulette Giancatarino	P
	Stéphanie Faivre	P
	Nicolas Koehren	P
	Christian Magdelaine	P
Mouchard	Sandra Hählen	P
	Yves Chalumeau	P
	Virginie Falcinella Gillard	Exc pouvoir à Y Chalumeau
	Michel Rochet	P
Ounans	Alain Fraichard	P
	Frédéric Bouton	Exc
Pagnoz	Joëlle Alixant	P

Port Lesney	Jean Théry	P
	Bruno Della Santa	P
Santans	Christian Vuillet	P
Souvans	Eric Brugnot	P
	Gérard Coutrot	Exc
La Vieille Loye	Alain Bigueur	P
	Thierry Besia	P
Vaudrey	Virginie Pate	P
	Laurent Schouwey	P
Villeneuve d'Aval	Daniel Mairot	P
Villers Farlay	Anthony Senot	P
	Annie Junod	P

Joëlle Alixant accueille les membres du Conseil communautaire.  
Le Président ouvre la séance.

## 1. Affaires générales

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Joëlle Alixant en tant que secrétaire de séance ;
- Approuve le compte-rendu du précédent Conseil communautaire du 13 février 2023,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 06 février 2023 :
  - N°07/2023 : Location maison de santé,
  - N°08/2023 : Attribution de subvention – Association pour la sauvegarde du patrimoine de Chissey, Chatelay, Germigney,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 20 février 2023 :
  - N°26/2023 : Aide à l'immobilier d'entreprise – Commune de Chamblay,
  - N°27/2023 : Convention de prêt des chapiteaux,
- Prend acte qu'aucune délibération n'a été prise en Bureau du 06 mars 2023,
- Prend acte des délibérations prises en Bureau du 20 mars 2023 :
  - N°28/2023 : Marché public de fabrication, livraison et distribution de repas et goûters en liaison froide,
  - N°29/2023 : Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Cramans pour l'organisation de la randonnée du Val d'Amour.

Bruno Della Santa : est-il possible d'élargir la commission de sélection des entreprises pour la ZA de Bel Air à des membres du conseil municipal de Port Lesney ?

Virginie Pate : La commission qui statue et émet un avis est la commission économie qui est en place depuis 2020. Au sein de la commission économie il y a un poste pour la commune de Port Lesney. Un membre absent peut se faire remplacer par une personne de son conseil municipal.

Etienne Rougeaux : la commission économie émet un avis, ce qui permettra de se construire une doctrine pour déterminer progressivement quelles entreprises pourront être accueillies.

## 2. Comptes financiers uniques 2022

Dans un premier temps, les dépenses et recettes consolidées pour l'ensemble des budgets sont présentées (budget principal et budgets annexes).

Globalement les dépenses représentent 13,940 millions d'euros, et les recettes 15,540 millions d'euros.

Le détail par grandes thématiques est donné en séance.

### Résultat 2022

La Communauté de communes gère 4 budgets : principal, ordures ménagères, assainissement, zones d'activités économiques.

Le Conseil communautaire prend acte des résultats tels que présentés ci-dessous :

Budget	Résultat inv. 2022	Résultat fonct. 2022	Résultat clôture 2022
Principal	176 624	1 097 795	1 274 419
Bel Air	-401 817	215 481	-186 336
Pré Bernard	0	0	0
Assainissement	-625 763	970 186	344 424
Ordures ménagères	0	18 884	18 884
<b>Total</b>	<b>-850 956</b>	<b>2 302 346</b>	<b>1 451 391</b>

Les comptes financiers 2022 présentent les sommes ci-dessous.

Budget	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement
Principal	6 650 369€	7 768 163€	1 499 790€	1 676 414€
ZAE	3 164€	0€	61 884€	0€
OM	740 001€	758 885€	0	0
Assainissement	987 123€	1 957 309€	5 182 026€	4 556 263€

Stéphanie Desarbres : pose la question des coûts de l'énergie.

Philippe Brochet et Thomas Millet : les tarifs pour 2023 ont été négociés au plus haut de la crise et sont maintenus pour l'année complète. On connaît aujourd'hui les tarifs qui nous seront appliqués.

En l'absence du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adopte les comptes financiers uniques pour les 4 budgets : principal, zones d'activités économiques, ordures ménagères et eau/assainissement.
- Décide de l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

A son retour, le président remercie les élus pour la confiance qui lui est accordée.

### 3. Budget 2023 et rapport d'activité 2022

Le budget est un moment privilégié où l'on aborde l'ensemble des dossiers de l'année.

Le travail présenté est le fruit du travail de 9 commissions et d'une centaine de conseillers municipaux.

Il est proposé de présenter simultanément, pour chaque compétence :

- Le rapport d'activité 2022,
- Le budget 2023.

#### 3.1. Affaires générales et finances

##### Rapport d'activité

Il est rappelé que la CCVA a expérimenté le compte financier unique (CFU) et la nomenclature comptable M57 associée au CFU, qui sera appliquée à toutes les collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le projet d'administration a été conduit à son terme.

Le CST a été élu en décembre 2022.

Au niveau des inventaires, un certain nombre d'apurements ont été réalisés afin de répondre aux exigences de la M57.

Un travail conséquent a été conduit pour développer les outils collaboratifs en interne pour l'ensemble des agents.

Un travail a également été conduit sur la sécurisation des données et des réseaux.

##### Budget 2023

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 - FONCTIONNEMENT GENERAL	1 958 643	1 709 285	2 697 428	1 662 002	1 452 676	2 439 080
006 - DOTATION D ETAT				688 938	688 849	683 700
007 - FISCALITE	1 547 283	1 472 132	1 797 608	4 600 285	4 757 617	5 172 148
008 - AMORTISSEMENTS	344 000	223 928	300 000	344 000	223 928	300 000
00900 - PERSONNELS MUTUALISES	1 305 000	1 299 919	1 386 000	-	245 553	197 000
<b>FINANCES</b>	<b>5 154 926</b>	<b>4 705 264</b>	<b>6 181 036</b>	<b>7 295 225</b>	<b>7 368 623</b>	<b>8 791 928</b>

En 2023, divers documents structurants vont être repris : DUERP, règlement de la mutualisation, le plan de formation pluriannuel, etc...

Sur les finances, il est prévu de maintenir les fonds de concours à hauteur de 280 000€

Les bases fiscales augmentent de 7,1%.

Sur le plan informatique, un service de ticketing pour le suivi des réclamations notamment est mis en place. Une modernisation du parc est également prévue

Etienne Rougeaux : insiste sur la partie Ressources Humaines. Tout ce qui concerne le DU, les fiches de postes, etc.. sont des tâches qui ne se voient pas mais qui sont pourtant essentielles en matière de RH et réglementaires. Le travail sera poursuivi, notamment avec les services mutualisés qui doivent être accompagnés.

**Fiche 002 Fonctionnement général** : reprise des excédents de fonctionnement et d'investissement consolidés (1,275 M€).

**Fiche 006 Dotation** : stabilité des dotations prévues pour 2023.

**Fiche 007 Fiscalité** : Intégration des 5% supplémentaires sur la fraction de TVA et des 7,1% d'augmentation des bases (CFE, THRS, TFB, TFNB).

**Fiche 008 Amortissements** : Inscriptions des opérations patrimoniales pour transférer les études (2031) sur les comptes de travaux (2313) pour 50 000€.

**Fiche 009 Personnels mutualisés** : Hausse 2023 due à l'impact en année pleine des mutualisations 2022. Evolution de la masse salariale globale à 4%.

## Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

### **Fiche 002 : Fonctionnement général**

Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal et permettre le remboursement de charges.

Autoriser le président à procéder à des avances de trésorerie de budget à budget (abondement du compte 515 des OM en avance de la facturation)

### **Fiche 007 : Fiscalité**

Vote des taux à l'identique soit 6,4% pour la TFB, 8,13% pour la TFNB et 19,16% pour la CFE ainsi que la TH RS à hauteur de 16,58%

Etienne Rougeaux : compte tenu de la situation économique, de l'inflation, mais aussi des points d'interrogation qui subsistent en matière d'évolution de la situation économique pour les collectivités, il a semblé important de ne pas bouger la fiscalité. La hausse de base correspond à environ 1% de hausse pour la communauté de communes.

## **3.2. Fiches du ressort de la compétence du Bureau**

### Rapport d'activité PLUi

- 795 demandes d'urbanisme déposées sur l'ensemble de l'année :
  - 260 certificats d'urbanisme d'information (Cua),
  - 40 certificats d'urbanisme opérationnels (Cub),
  - 381 déclarations préalables (DP),
  - 47 permis de construire (PC),
  - 63 permis de construire maison individuelle et/ou annexes (PCMI),
  - 2 permis d'aménager (PA),
  - 2 permis de démolir (PD),
- 43% de ces demandes ont été déposées directement en ligne sur le portail NETSVE,
- La révision du PLUi a été prescrite lors du conseil communautaire du 4 juillet 2022. Des réunions avec les conseils municipaux ont été menées pour préparer les travaux,
- Lancement de l'Atlas de la biodiversité sur 2 ans.

Stéphanie Désarbres : demande des précisions sur les demandes déposées directement par les usagers.

Amélie Baudier : 43% sont bien déposés directement par les usagers, et les secrétaires ont bien l'obligation de saisir en ligne les autres demandes.

Etienne Rougeaux : encourage les maires à inciter au dépôt de permis de construire sur les zones ouvertes à l'urbanisation. Il risque d'y avoir des mauvaises surprises dans les années à venir.

Paulette Giancattarino : aura-t-on des choses avant 2026 ?

Etienne Rougeaux : nous n'avons pas la réponse à ce jour. Il y a trop d'incertitudes dans les propositions en cours. Le cadre légal est en cours de réécriture partielle, et les réflexions régionales sont différentes aujourd'hui.

### Rapport d'activité communication

- 10 newsletters « Les nouvelles du territoire », destinée aux agents et aux élus,
- Facebook : le nombre d'abonnés a augmenté de 19,5% (1 294 abonnés au 31/12/2022),
- Instagram : le nombre d'abonnés a augmenté de 75% (645 abonnés au 31/12/2022),
- 5 portraits vidéo réalisés,
- 51 vidéos réalisées en interne.

Il y a également les bulletins et le rapport d'activité.

### Budget 2023

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
401 - PLUI	108 500	34 832	312 330	11 500	169 637	131 740
404 - ADS	87 824	72 362	60 000	13 600	14 073	-
502 - COMMUNICATION CCVA	86 052	100 465	197 785	-	46 867	87 730
<b>BUREAU</b>	<b>282 376</b>	<b>207 659</b>	<b>570 115</b>	<b>25 100</b>	<b>230 578</b>	<b>219 470</b>

570 115€ sont prévus en dépenses dont 312 330€ pour le PLUi, 60 000€ pour l'ADS et 197 785€ pour la communication. 219 470€ sont prévus en recettes.

**Fiche 401 PLUi** : Lancement des études pour la révision du PLUi.

Sur ce sujet nous avons peu de visibilité devant nous. A ce jour 5 textes ont été déposés pour modifier la loi climat et résilience. Aujourd'hui le PLUI valant SCOT nous évite de repasser nos dossiers en CDPENAF : utiliser le PLUI au maximum en attente de la stabilisation de la loi climat et résilience, de sa déclinaison au niveau du Sradet et de la définition de la stratégie SCOT au niveau du Pays.

Etienne Rougeaux : rappelle que le droit de l'urbanisme reste du pouvoir des maires.

Réalisation de l'état des lieux de l'Atlas de la biodiversité et mise en place d'animations.

L'Atlas de la biodiversité va être utile pour la révision future du PLUI

**Fiche 404 ADS** : Poursuite de l'instructions des autorisations du droit des sols. Développement de la procédure d'instruction totalement dématérialisée via la plateforme PLAT'AU.

**Fiche 502 Communication** : Poursuite des actions de communication (films, refonte du portail citoyen, développement des usages du numérique, participation au projet d'administration, réalisation du livre « découverte des métiers » des ALSH, photothèque sur les évènements intercommunaux).

### **3.3. Economie, emploi et transition énergétique**

#### **Rapport d'activité**

Pour rappel, le projet d'extension de la ZA de Bel Air concerne environ 12ha. Il est soumis à plusieurs démarches administratives longues qui ont bien avancées en 2022 :

- Dépôt de l'autorisation environnementale et de la procédure de déclaration d'utilité publique en décembre 2021,
- Enquête publique en août/septembre 2022,
- Obtention de l'autorisation environnementale en décembre 2022.

En 2022 nous sommes restés sur la même ligne qu'en 2021 :

- 123 contacts entreprises,
- 9 newsletters entreprises envoyées à environ 350 entreprises,
- 6 portraits d'entreprises,
- 5 reportages vidéos d'entreprises et 1 vidéo de valorisation de métier sur le métier d'agent de scierie afin de favoriser les vocations,
- 10 aides à l'immobilier d'entreprise / 39 000€ d'aides octroyées en 2022.

Poursuite d'évènements en 2022 :

- 4 évènements pour les entreprises (soirées de l'entreprises sur des thématiques comme la marque employeur, l'accueil de réfugiés, et Afterworks)
- 5 évènements pour l'emploi (recrutements saisonniers, forum de l'emploi et formation, visites d'entreprises...).

Le tiers lieu fonctionne toujours bien :

- 14 locataires dont 6 télétravailleurs,
- 1 981 journées louées,
- Inauguration du tiers-lieu et table ronde autour du développement rural en septembre 2022 qui a accueilli plus de 100 personnes.

#### **Budget 2023**

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
201 - APPUI AUX ENTREPRISES ET A L'EMPLOI	224 000	128 607	218 950			
2011 - FRT	14 664	14 727	-	17 089	16 754	1 392
202 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	81 800	86 868	79 376	16 500	5 000	18 500
209 - ESPACE CO-WORKING	22 750	22 488	22 230	8 500	8 955	10 500
<b>ECONOMIE TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>343 214</b>	<b>252 690</b>	<b>320 556</b>	<b>42 089</b>	<b>30 709</b>	<b>30 392</b>

Le BP 2023 s'élève à 320 556€ en dépenses et 30 392€ en recettes.

**Fiche 201 Appui aux entreprises et à l'emploi** : organisation d'un grand afterwork en janvier qui a rencontré un grand succès. Forum de l'emploi et de la formation en avril à Mont sous Vaudrey. Lancement d'une étude sur le tourisme d'entreprise : le sujet a été remonté par plusieurs entreprises et nous avons eu l'opportunité de bénéficier de fonds spécifiques de l'Etat. Organisation d'un évènement, restitution en juin pour les projets « découverte des métiers » avec le collègue et les ALSH.

Une recette supplémentaire de 60 000€ sera inscrite ultérieurement : nous venons d'avoir l'information que le dossier déposé au titre du FSE a obtenu un avis favorable du comité de programmation.

**Fiche 20111 FRT** : Arrêt du FRT → pour 2023 solde des recettes.

**Fiche 202 Stratégie de développement** : Développement de nouveaux partenariats (AER, Made in Jura, Bati Franc...).

Sur le tiers lieu, nous sommes comme tous confrontés aux hausses des coûts de l'énergie.

Michel Rochet : y a-t-il une aide financière au GIP du lycée du bois ?

Etienne Rougeaux: le GIP était financé chaque année sans jamais qu'il y ait ni bilan ni demande de financement.

Bruno Della Santa : c'est dommage qu'il n'y ait pas de soutien sur ce sujet car il apportait une plus-value aux apprenants.

Etienne Rougeaux : la compétence formation professionnelle est du ressort du conseil régional. Hors la région se désengage de la formation. Par ailleurs quand on attend des fonds de la collectivité, le minimum est de faire des retours.

Bruno Della Santa : des budgets et rapports d'activité sont faits et présentés en conseil d'administration.

Virginie Pate : il s'agit également d'arbitrages et de choix en fonction de l'évolution de la situation.

Etienne Rougeaux : il y a un minimum de règles à avoir. Et pour soutenir la filière bois il y a d'autres moyens que d'apporter un financement..

Sandra Hälhen : dans les communes, on demande un minimum de documents pour distribuer des subventions. Il est normal de demander des éléments à l'appui d'une demande d'aide.

Philippe Brochet présente le budget de la ZA : Le BP 2023 du budget annexe zones d'activités économiques est équilibré en dépenses et en recettes à 880 000€, dont 310 000€ en fonctionnement et 570 000€ en investissement.

**Fiche 302** : Gestion du budget en mode « Lotissement » avec entrée et sortie stock. Apurement des déficits antérieurs, et restitution des excédents de Pré Bernard au Budget Principal. Inscription de crédits pour le lancement des opérations d'acquisition des parcelles (acquisitions, DUP, études sol...).



DEPENSES				RECETTES			
	BP 2022	CA 2022	BP 2023		BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>	<b>670 745</b>	<b>65 048</b>	<b>880 000</b>	<b>RECETTES</b>	<b>670 745</b>	<b>0</b>	<b>880 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>63 945</b>	<b>3 164</b>	<b>310 000</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>63 945</b>	<b>0</b>	<b>310 000</b>
011 - Charges à caractère général	-	-	246 219	002 - Résultat de fonctionnement reporté	63 945	-	60 781
023 - Virement à la section d'investissement	60 745	-		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	249 219
65 - Autres charges de gestion courante	-	-	60 781	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	0
66 - Charges financières	3 200	3 164	3 000				
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>606 800</b>	<b>61 884</b>	<b>570 000</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>606 800</b>	<b>0</b>	<b>570 000</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	243 688	-	305 572	021 - Virement de la section de fonctionnement	60 745	-	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	249 219	13 - Subventions d'investissement	546 055	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	14 000	13 794	15 209	16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	570 000
20 - Immobilisations incorporelles	33 000	10 096					
21 - Immobilisations corporelles	192 000	37 994					
23 - Immobilisations en cours	124 112	-					

Pour les aides aux entreprises, il est proposé de solliciter l'avis de la commission économie à compter de 2023.

Anthony Senot : quelle est le montant de la cotisation à Dole Initiative Territoire ?

Virginie Pate : le montant de la cotisation est de 200€ et une aide est versée pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises à hauteur de 6 000€.

Etienne Rougeaux : ces fonds font levier pour obtenir des aides supplémentaires

### Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

#### Fiche 201 Appui aux entreprises et à l'emploi

Autorise le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec :

- Initiative Dole Territoires pour 2023 pour l'aide à la création d'entreprises,
- Mission Locale Dole Revermont pour 2023 selon le nombre de jeunes accompagnés par l'organisme,
- Made in Jura pour l'attractivité des entreprises.

Délègue au Bureau l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise dans la limite du budget alloué.

Valide l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de 500€ en contrepartie d'une prestation touristique.

Valide la cotisation annuelle à Initiative Dole Territoires et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir.

#### Fiche 202 Stratégie de développement

Valide l'adhésion de la CCVA à la COFOR et autorise la Vice-présidente à signer les actes à intervenir.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la plateforme RH.

Autorise le Président à déposer tout dossier de demande de financement afférente au projet de GPECT.

#### Fiche 209 : Espace de co-working

Valide l'adhésion de la CCVA au réseau relais d'entreprises pour l'affiliation de l'espace de travail collaboratif de Chamblay.

### **3.4. Transition numérique, culture et animation du tissu associatif**

#### **Rapport d'activité médiathèques**

2022, une année de reprise après une période de crise mais aussi après un gros renouvellement des équipes :

- 1 006 inscrits, légèrement inférieur à l'avant de la crise sanitaire.
- 9 600 visiteurs,
- 46 000 prêts de documents,
- Un lent retour du public après une période de crise Covid qui a laissé des traces. Les inscriptions sont néanmoins reparties à la hausse, favorisées par la gratuité de l'abonnement aux médiathèques depuis mars 2022,
- Une riche offre d'animations pour la jeunesse, avec près de 70 rdv dans l'année : bébés lecteurs, heures du conte, soirées ado, soirées jeux vidéo, spectacle de Noël, etc.,
- L'arrivée d'un conseiller numérique dédié aux médiathèques afin de proposer un meilleur accompagnement du public dans ses usages numériques : les médiathèques ont accueilli 70 ateliers de groupe et accompagnements individuels entre mai et décembre 2022.

#### **Rapport d'activité cinéma écran mobile**

19 séances tout public et 6 séances scolaires. Un nombre de spectateurs à la hausse : 43 spectateurs par séance.

#### **Rapport d'activité musique**

Le nombre d'inscrits de moins de 18 ans reste très haut : plus de 75 enfants depuis 2 ans.

Arrivée d'une « dumiste » à la rentrée 2022 et interventions dans toutes les classes du Val d'Amour : 662 enfants touchés sur l'année scolaire 2022-2023.

#### **Rapport d'activités affaires culturelles**

Succès du festival de théâtre des Semeurs les 24, 25 et 26 juin 2022 à Chissey-sur-Loue.

3 spectacles proposés en partenariat avec les 2 Scènes de Besançon.

4 Cabarets des locales ont réuni plus de 450 spectateurs.

Actions artistiques dans le cadre du Contrat Territorial dans les écoles de Chamblay, à l'ESAT de Cramans et au foyer Etapes de Mont-sous-Vaudrey avec les compagnies Tricyclique Dol et le Cri du moustique.

#### **Budget 2023**

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
101 - ESPACES CULTURELS	315 910	299 076	329 125	54 121	45 262	37 300
102 - POLITIQUES CULTURELLES	200 608	166 952	150 175	39 068	28 568	52 693
103 - CONSEILLERS NUMERIQUES	79 700	68 886	-	58 620	55 542	-
503 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES	23 900	17 754	17 800			
<b>CULTURE ET TRANSITION NUMERIQUE</b>	<b>620 118</b>	<b>552 669</b>	<b>497 100</b>	<b>151 809</b>	<b>129 372</b>	<b>89 993</b>

Le budget 2023 s'élève à 497 100€ en dépenses et 89 993€ en recettes.

**Fiche 101 Espaces culturels :** Maintien des crédits pour le fonds documentaire, poursuite des animations régulières (bébés lecteurs, heures du conte, jeux vidéo) et des événements (nuit de la lecture, temps fort, mois du film documentaire), accueils de classe : interventions d'Estelle Bernard (dumiste), accueil de l'illustratrice Clotilde Perrin, renfort de la médiation autour des ressources numériques, mise en ligne du portail numérique.

**Fiche 102 Politiques culturelles :**

Théâtre : Poursuite du festival des Semeurs les 16, 17 et 18 juin à Port Lesney. Poursuite du partenariat avec les 2 Scènes de Besançon. Premières du spectacle « Un monde qui se désagrège ». Mise en place d'une programmation de spectacles en partenariat avec les services jeunesse et petite enfance.

Cinéma : Poursuite du soutien aux séances de cinéma avec Ecran mobile. Cinéma en plein air avec Ecran mobile pendant l'été. Réflexion sur la mise en place d'une programmation de cinéma documentaire à Chissey-sur-Loue.

Musique : Poursuite du partenariat avec Musica'Loue. Relai de communication autour des masterclasses des Salines royales d'Arc-et-Senans.

**Fiche 103 Conseillers numériques :** Ateliers d'initiation informatique et tablettes numériques, accompagnements individuels et en groupe, sensibilisation et éducation aux réseaux sociaux, ateliers de médiation autour des ressources numériques JUMEL, ateliers de prise en main du nouveau portail. Formations internes agents CCVA.

**Fiche 503 Equipements numériques :** Alain Bigueur précise que les communes de la phase 1 accusent un retard conséquent. Sur la phase 2 il y a également du retard à ce jour. Pour les communes qui n'ont rien du tout ça devient compliqué.

Anthony Senot : pour les villages déjà fibrés est-ce que ça se passe bien ?

Alain Bigueur : il semble que les choses fonctionnent sur la seconde phase (information d'une commune hors Val d'Amour). Ce qui questionne c'est la façon dont le réseau est développé (qui aura sans doute des conséquences à la mise en service et pour la pérennité du réseau) et les conditions de travail des ouvriers sur le terrain.

Sandra Hählen : a fait remonter plusieurs remarques d'élus locaux en ce qui concerne les conditions de travail des agents, et un courrier est parti du département pour alerter le concessionnaire.

Philippe Degay : le tableau de fin de travaux peut-il être actualisé ? Alain Bigueur en a informé Maud Ravel, directrice de PRISME, à suivre.

Le budget culture est en baisse, du fait notamment de la fin du contrat territorial avec la DRAC, la fin du cabaret des locales qui a été un vrai succès, et de l'arrêt de la résidence d'artiste de Chamblay. Il est précisé que nous gardons la possibilité d'accueillir des artistes en résidence en leur proposant un accueil dans les gîtes locaux. D'autres actions culturelles seront développées.

Bruno Della Santa : pourquoi n'y a-t-il pas de ligne conseillers numériques ?  
Alain Bigueur : un des conseillers est rattaché à France Service et le second sur les médiathèques.

Michel Rochet : le bus pour le ciné mobile sera-t-il remis en place ?

Alain Bigueur : un recensement a été demandé au Foyer Rural de Mouchard pour savoir d'où viennent les gens qui fréquentent l'écran mobile et s'ils utiliseraient le bus.

### **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

#### **Fiche 101 Espaces culturels :**

Autorise le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le CRiJ de Franche-Comté dans le cadre du dispositif carte avantages jeunes avec la médiathèque pour l'année scolaire 2023-2024.

Autorise le Président à signer un avenant à la convention JUMEL avec le Conseil Départemental du Jura.

Autorise le Président à signer une convention de mise à disposition des locaux des espaces culturels de Mont-sous-Vaudrey et Bel Air.

Autorise le Président à valider le nouveau règlement intérieur.

#### **Fiche 102 Politiques culturelles :**

Autorise le Président à signer une convention avec :

- Les Amis de la Clairière de Chauv,
- Musica'Loue,
- Lé Z'Uns lé Z'Aulnes,
- La Ligue de l'enseignement de BFC pour l'écran mobile de Mouchard.

Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec les 2 Scènes de Besançon.

Alain Bigueur remercie Amélie Jaquet pour la qualité de son travail, les agents, les bénévoles et les membres de la commission pour leur implication.

## **3.5. Enfance jeunesse**

### **Rapport d'activité accueil de loisirs**

- 639 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs périscolaires.
- 126 enfants différents ont fréquenté l'ALSH le mercredi,
- 233 enfants différents ont fréquenté l'ALSH extrascolaire.

On retrouve des fréquentations d'avant covid.

- Les réalisations des enfants sur le thème commun à l'ensemble des ALSH « les friandises » ont été exposées en juin 2022 aux abords de la CCVA. Cette thématique a été clôturée par un spectacle de magie « le gardien des bonbons » qui a regroupé 130 enfants des ALSH le vendredi 24 juin après l'école.

### **Rapport d'activité micro-crèche**

- En 2022, 19 enfants ont fréquenté la micro-crèche,
- Un taux d'occupation d'environ 60% : le matin avant 8h30, le soir après 17h et le mercredi sont les plages horaires plus difficiles à

comblent. 14 850 heures facturées avec un taux d'occupation moyen de 60%.

### Rapport d'activité RPE

- 68 assistantes maternelles agréées contre 70 en 2021, avec un âge moyen qui augmente.
- 39 ont fréquenté le RPE,
- 86 parents différents ont bénéficié des services du RPE,
- 68 temps de jeux organisés en itinérance sur 3 communes : Chamblay, Mouchard et La Loye,
- Des séances Bébés Lecteurs en partenariat avec les médiathèques, de l'éveil musical et de nombreux ateliers proposés aux enfants.

### Rapport d'activité LAEP

- 22 familles différentes et 30 enfants ont fréquenté le LAEP en 2022.

### Rapport d'activité secteur jeunes

Là aussi, la fréquentation est revenue à ce que nous avons connu avant COVID.

- Près de 25 jeunes en moyenne ont participé aux ateliers proposés au collège de Mont sous Vaudrey les lundis (29 midis) et les vendredis (28 midis),
- 5 ados ont décoré les murs en béton du garage à vélos du collège,
- 100 jeunes ont participé aux 4 soirées organisées au cours de l'année dont 52 personnes à la soirée famille du 10 juin à Vaulgrenant,
- 250 jeunes au total ont fréquenté le secteur jeunes pendant les vacances scolaires,
- 21 personnes dont 8 ados ont participé à la conférence sur la sexualité en ligne animée par l'association bisontine Tinternet le 29 novembre.

### Budget 2023

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
601 - ALSH EXTRA SCOLAIRE	165 266	159 712	174 650	57 000	44 737	77 000
602 - PERISCOLAIRE	885 890	1 022 734	1 148 900	464 900	558 207	466 800
604 - RAMI	50 300	47 149	69 877	35 290	47 181	43 260
605 - MICROCRECHE	176 580	179 913	198 100	114 378	118 722	117 043
606 - LAEP	11 770	11 430	26 280	4 740	10 196	11 610
607 - ADOLESCENTS	72 535	55 040	70 750	23 138	33 231	36 000
<b>ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>1 362 341</b>	<b>1 475 978</b>	<b>1 688 557</b>	<b>699 446</b>	<b>812 274</b>	<b>751 713</b>

1 688 557€ sont inscrits en dépenses et 751 713€ en recettes.

**Fiche 601 ALSH extrascolaire** : Reprise des sorties culturelles et sportives durant les petites vacances.

Renouvellement du projet « découverte des métiers » autour des artisans d'art.

**Fiche 602 ALSH périscolaires** : Proposition d'une nouvelle thématique commune à l'ensemble des accueils de loisirs périscolaires : artistes en herbe. Les réalisations des enfants – fresques et tableaux – seront exposées aux abords de la CCVA. Clôture par un spectacle de Jacques Boilley – conte musical interactif « Bon voyage » - programmé le 23 juin.

**Orientations transversales** : Mise en place du portail famille à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Réflexion sur une évolution de la grille des tarifs basée sur le taux d'effort et le quotient familial CAF.

Poursuite des formations sur la thématique du handicap.

Poursuite de la professionnalisation des agents : BPJEPS mention Loisirs Tous Publics.

Mise en place d'une formation sur les violences sexuelles à l'égard des enfants.

**Fiche 604 Relais Petite Enfance** : Poursuite du travail autour de l'éveil culturel et artistique avec l'intervention de professionnels (yoga, éveil musical, arts plastiques, ...).

Organiser des temps de professionnalisation des assistants maternels : mise en place de conférence, soirée d'échanges, séances d'analyse des pratiques professionnelles (APP).

Promouvoir le service grâce au développement des outils de communication (magazine du RPE, lettre d'informations, flyers, ...).

**Fiche 605 Micro-crèche** : Poursuivre le travail autour du projet pédagogique et maintenir la mise en place d'interventions culturelles et artistiques (yoga, éveil musical, ...).

Maintenir le plan de formation des équipes en favorisant le départ en formation en lien avec le projet de la structure.

Promouvoir « l'accueil occasionnel » sur les créneaux disponibles tels que le mercredi.

Proposer aux familles des temps d'échanges dans le cadre d'un « Café des parents » (Projet REAAP/CAF).

**Fiche 606 LAEP/Parentalité** : Poursuivre le développement du LAEP (Communication auprès des familles et des partenaires).

Travailler en lien avec le réseau des LAEP du Jura (journée départementale, réunions, Analyse des pratiques professionnelles, ...).

Renforcer la formation de l'équipe accueillante (approfondissement des connaissances, temps de réunions et AAP).

Proposer aux familles le temps « 1-2-3 Bouger » : atelier parents/enfants sur le thème de la psychomotricité (Projet REAAP/CAF).

**Orientation transversale** : Réalisation d'une étude de besoin sur le territoire du Val d'Amour en matière de petite enfance.

**Fiche 607 secteur jeunes** : Antoine Sartoris va quitter la collectivité et sera remplacé par Charlotte Méraux.

Proposer des soirées mensuelles les vendredis soirs à partir de la rentrée scolaire de septembre.

Organisation de la prochaine soirée famille le 9 juin à Port-Lesney en partenariat avec la médiathèque.

Poursuite des séjours itinérants sur l'été. Projet d'une semaine thématique sur les radeliers en collaboration avec la confrérie Saint-Nicolas des Radeliers de la Loue.

Mise en place d'ateliers sur le temps scolaire à destination des élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Jules Grévy de Mont-sous-Vaudrey en partenariat avec Tinternet dans le prolongement de la conférence organisée en novembre dernier.

Renforcer la présence éducative sur les réseaux sociaux (promeneurs du net).

## Délibérations

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**Fiches 601, 602, 604, 605, 606 et 607 :**

Autorise le Président à signer avec la CAF les conventions et avenants de prestation de service et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement et à l'investissement des ALSH, du RPE, de la micro-crèche, du LAEP et du secteur jeunes, ainsi que les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets « Fonds Publics et Territoires » (FPT).

Autorise le Président à solliciter les subventions complémentaires et signer les conventions qui s'y rattachent.

**Fiches 601, 602 et 606 :**

Autorise le Président à signer les plans de formation et les conventions liées à celles-ci.

**Fiches 601 et 602 : extrascolaire et périscolaire**

Autorise le Président à signer les conventions de mises à disposition de personnel communal ou intercommunal, et permettre le remboursement des charges.

Autorise le Président à signer les conventions pour les MAD locaux.

**Fiche 604 : Relais Petite Enfance**

Autorise le Président à solliciter les subventions mobilisables sur ce dossier.

Autorise le Président à signer des conventions avec un établissement d'accueil des personnes âgées.

Autorise le Président à signer tout engagement (contrats, conventions...) dans le but de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles (intervenants pour conférences, animations, formations, fêtes...).

**Fiche 605 : Micro-crèche**

Autorise le Président à signer tout engagement (contrats, conventions...) dans le but de faire vivre le projet pédagogique de la micro-crèche (intervenants, animations, formations, fêtes...).

**Fiche 607 : Secteur jeunes**

Autorise le Président à signer une convention d'objectifs avec le collège de Mont-sous-Vaudrey

### **3.6. Services à la population et mobilités**

#### **Rapport d'activité services à la population**

La reprise de la gestion de l'Espace France Services a été actée par le conseil communautaire. 2022 a été marquée par l'organisation pour une reprise effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Légère baisse des accompagnements par rapport à 2021 (2 718 accompagnements) :

- 2 655 accompagnements, soit en moyenne 10,79 par jour,
- 62% concernaient des femmes et 38% des hommes,
- 60% des usagers avaient plus de 65 ans,
- Toutes les communes sont représentées,
- 69% nécessitent un accompagnement individuel et 13% des permanences des partenaires.

Espace de Vie Sociale :

- 1 715 demandes en lien avec les animations de l'Espace de Vie Sociale,

- 1 364 personnes ont participé à une des animations.

Conseillers numériques :

- 100 ateliers animés par nos 2 conseillers numériques,
- 292 personnes ont participé,
- 12 lieux différents.

### Rapport d'activités mobilités

3 bornes de recharge pour véhicules électriques recensées.

Nombreux cyclistes empruntent nos voies cyclables.

Etude utilisation gare de Mouchard menée en collaboration avec Cœur du Jura par 2 étudiantes, a récolté 496 réponses : 20% des utilisateurs de la gare l'utilisent très régulièrement, 60% estiment que la gare n'est pas assez desservie.

Etude de faisabilité sur une liaison en voie partagée entre la voie Grévy et la voie des Salines a été finalisée par l'agence d'ingénierie.

Travaux pour le pôle d'échanges multimodal de Mouchard ont démarré en juillet.

### Budget 2023

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
210 - SERVICES A LA POPULATION ET MOBILITES	584 550	206 000	368 700	410 000	60 035	370 000
2101 - VOIE GREVY	107 200	99 859	40 820	151 255	53 580	114 835
2102 - FRANCE SERVICES	-	-	129 020	-	-	77 000
<b>SERVICES A LA POPULATION ET MOBILITES</b>	<b>691 750</b>	<b>305 859</b>	<b>538 540</b>	<b>561 255</b>	<b>113 615</b>	<b>561 835</b>

538 540€ sont inscrits en dépenses et 561 835€ en recettes.

**Fiche 210 Services à la population et mobilités** : Organisation de la liaison vélo entre la voie Grévy et la voie des Salines.

Création de panneaux d'informations sur la voie Grévy.

Finalisation des travaux du PEM.

**Fiche 2102 France Services** : Reprise de la gestion de la France Services et de l'espace de vie sociale.

Installation temporaire de France Services dans les locaux de la Mairie d'Ounans.

Développement des animations : ateliers énergie logis, ateliers numériques, etc.

Lancement des études pour la réhabilitation de l'ancien presbytère.

Sur le buffet de la gare, il semble que la SNCF reprenne en direct la recherche d'un porteur de projet, mais sans garantie à ce jour.

### Délibération

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

**Fiche 2102 France Services** :

Valide la location annuelle de la salle communale d'Ounans pour les animations de l'espace de vie sociale et autorise le Président à signer les actes à venir.

## 3.7. Eau assainissement

### Rapport d'activité



- Participation à 173 réunions de chantier sur l'année 2022, sur des opérations comme la station de Montbarrey, le réservoir de Vaudrey et les chantiers d'eau potable de Vaudrey, Belmont et Augerans,
- Près de 970 ml de réseau ont été mis en séparatif = création d'un nouveau réseau de collecte des eaux usées, notamment à Montbarrey rue du Château d'Eau,
- 7 377 ml de réseau de transfert d'assainissement créé en 2022 pour le projet de la station de Montbarrey,
- Construction de la station d'épuration de Montbarrey commencée le 2 mai 2022,
- 207 factures ont été traitées par les services, dont 25% de factures marchés,
- 52 réclamations ont été traitées en 2022, principalement des abonnés au service du délégataire,
- 461 849 m<sup>3</sup> d'eau produits dans l'année,
- 392 710 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées dans l'année,
- AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) retenu fin 2022 pour le renouvellement de la DSP.

## Budget 2023

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2022	CA 2022	BP 2023		BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>	<b>8 724 000</b>	<b>6 169 149</b>	<b>6 350 000</b>	<b>RECETTES</b>	<b>8 724 000</b>	<b>6 513 573</b>	<b>6 350 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 056 000</b>	<b>987 123</b>	<b>1 364 000</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 056 000</b>	<b>1 957 309</b>	<b>1 364 000</b>
011 - Charges à caractère général	160 091	55 537	186 800	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	940 433,82 €	940 434	344 424
012 - Charges de personnel et frais assimilés	223 700	183 548	100 552	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	303 500	203 417	203 420
022 - Dépenses imprévues ( exploitation )	17 000	-	17 000	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	773 290	770 145	767 298
023 - Virement à la section d'investissement	863 641	-	239 737	74 - Subventions d'exploitation	25 017	29 413	16 375
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	689 000	656 259	656 260	75 - Autres produits de gestion courante	13 759	13 854	12 483
65 - Autres charges de gestion courante	5 500	1 614	2 630	77 - Produits exceptionnels	-	47	20 000
66 - Charges financières	89 822	83 581	161 021				
67 - Charges exceptionnelles	3 246	3 245	-				
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 000	3 338	-				
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>6 668 000</b>	<b>5 182 026</b>	<b>4 986 000</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>6 668 000</b>	<b>4 556 263</b>	<b>4 986 000</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	625 763	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	671 609	671 609	-
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	50 000	-	50 000	021 - Virement de la section d'exploitation	863 641	-	239 737
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	303 500	203 417	203 420	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	689 000	656 259	656 260
041 - Opérations patrimoniales	268 000	84 526	-	041 - Opérations patrimoniales	268 000	84 526	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	387 411	367 405	420 297	10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	625 763
20 - Immobilisations incorporelles	150 000	4 841	-	13 - Subventions d'investissement	3 175 750	2 143 871	1 964 240
21 - Immobilisations corporelles	100 000	3 873	-	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	1 000 000	1 500 000
23 - Immobilisations en cours	5 409 089	4 517 965	3 686 520				

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 364 000€ et 4 986 000€ en investissement.

Achèvement des travaux de construction de la nouvelle station de Montbarrey prévue en 2023 pour une mise en service progressive à partir de juin.

1 575 311€ de subvention restant à percevoir d'ici 2025. 2 822 000€ HT de dépenses en 2023. Budget global : 5 550 000€.

Travaux de mise en séparatif des réseaux dans la rue de la Chénée sur la commune de Villers Farlay.

Lancement des travaux de rénovation du réservoir de Souvans.  
 Lancement des travaux d'amélioration (création de drains) du puits de captage de Grange de Vaivre.  
 Engagement des études de MOE (Maîtrise d'Œuvre) pour la construction de la nouvelle station de Mouchard.  
 Schéma de distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire.  
 Sur la STEP de Mouchard, le dossier sera travaillé et préparé, mais il est trop tôt pour dire s'il passera financièrement ou non.

Etienne Rougeaux : à la fin du mandat, nous aurons investi près de 10 millions d'euros pour améliorer la qualité de l'eau.

### **3.8. Développement touristique et soutien aux acteurs du tourisme**

#### **Rapport d'activité**

Explor'games® :

- 1 382 joueurs,
- 5 230€ de recettes,
- Lancement de 2 nouveaux explor'games® sur Mont sous Vaudrey et Pagnoz,

Journée de la randonnée le 3 juillet à Souvans : 200 randonneurs ont pris la route, fréquentation en baisse,

Journée du patrimoine le 20 juillet : une dizaine de participants se sont rendus à la vigne conservatoire puis à la portière à radeau à Cramans, en passant par l'église de Cramans,

15km de nouveaux sentiers inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée en 2022,

240km de sentiers sont gérés et entretenus par la communauté de communes, 9 tables de pique-nique ont été installées (2 ont été volées dans les semaines qui ont suivies).

#### **Budget 2023**

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
204 - PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	199 867	111 725	178 196	152 240	99 792	138 643
205 - PRESERVATION DU PATRIMOINE	22 540	10 469	10 530	-	264	-
207 - SENTIERS RANDONNEE	27 650	15 686	43 950	6 200	14 473	3 000
<b>TOURISME</b>	<b>250 057</b>	<b>137 880</b>	<b>232 676</b>	<b>158 440</b>	<b>114 530</b>	<b>141 643</b>

232 676€ en dépenses et 141 643€ en recettes.

**Fiche 204 Promotion et animation touristique** : Ouverture des 2 nouveaux explor'games® à Vaulgrenant et Mont sous Vaudrey.

Création d'un livret tourisme qui va recenser tous les atouts du territoire en temrs de patrimoine, restauration, etc...

Poursuite du partenariat avec l'OT Loue Lison qui a créé son bureau à Arc et Senans. L'OT assure également la billetterie des Explor Games®

**Fiche 207 Sentiers de randonnée** : Journée de la randonnée le 14 mai à Cramans.

#### **Délibérations**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

### Fiche 204 Promotion et animation touristique :

Valide l'adhésion de la CCVA au CDT du Jura et autorise le Vice-président à signer les actes à intervenir.

Autorise le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme Loue Lison.

### Fiche 205 Préservation du patrimoine :

Autorise les attributions de subventions : Radeliers de la Loue, Croqueurs de pommes, Amis de Vaulgrenant, Vignerons du Haut Val d'Amour.

### Fiche 207 Sentiers de randonnée :

Valide l'adhésion à l'association « Chemins clunisien Franche-Comté Bourgoigne ».

## 3.9. Patrimoine communautaire et logement

### Rapport d'activité patrimoine

Diagnostic des bâtiments de la CCVA par la mission Conseils en Energie Partagée (CEP) du SIDEC.

Nouveau projet de groupe scolaire sur Mont sous Vaudrey.

Une maison des services en projet à Ounans : réhabilitation de l'ancien presbytère.

### Rapport d'activité logement : OPAH

- S'est terminé en septembre 2022 après 4 ans de mise en œuvre,
- 201 dossiers accompagnés au cours de l'OPAH, dont 56 en 2022.

Politique habitat :

- En décembre 2022, poursuite de l'accompagnement des ménages et des communes en complément du nouveau programme départemental. 9 animateurs et animatrices périscolaire,

### Budget 2023

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
312 - CENTRE DE SECOURS DU VAL D'AMOUR	15 050	14 989	15 050			
314 - MAISON DE SANTE	109 070	115 919	135 300	105 771	94 141	99 000
316 - MAISON ASSISTANTS MATERNELS	12 750	13 680	39 000	7 750	4 492	9 900
317 - ANNEXE MAISON DE SANTE	17 862	16 735	17 500	10 046	9 699	10 100
3181 - GROUPE SCOLAIRE CENTRE - CHAMBLAY	156 930	134 781	162 300	734 669	495 401	257 026
3182 - GROUPE SCOLAIRE MONT SOUS VAUDREY	107 500	-	107 500			
3183 - GROUPE SCOLAIRE MOUCHARD	107 500	-	35 000			
319 - ESPACE FRANCE SERVICE	-	-	115 000	-	-	30 000
403 - OPAH	152 500	84 771	135 200	35 000	35 997	40 000
<b>PATRIMOINE ET LOGEMENT</b>	<b>679 162</b>	<b>380 874</b>	<b>761 850</b>	<b>893 236</b>	<b>639 730</b>	<b>446 026</b>

761 850€ en dépenses et 446 026€ en recettes.

Sur la Maison de santé, l'amortisseur financier nous permettra de réduire la hausse de 10 k€.

Sur le projet de réhabilitation du presbytère, l'Atelier Zou a rendu une première estimation qui est conforme au chiffrage initial d'il y a un an.

**Fiche 319 Espace France Services :** Début des études MOE sur le bâtiment France Services à Ounans (Presbytère) et des études sur le groupe scolaire MSV (AMO et concours architecte).

**Fiche 403 OPAH :** Maintien d'un accompagnement gratuit pour tous. Poursuite des aides aux travaux.

## 5.10. Ordures ménagères

### Rapport d'activité

3 463 factures ont été émises aux propriétaires occupants, et 449 aux bailleurs. 746 508€ de redevance facturée en 2022.

7,2% d'impayés sur 2022 (recouvrement toujours en cours, 1,2% depuis 2013).

Les modifications de fin d'année génèrent toujours des impayés en fin d'année qui se résorbent rapidement ensuite.

### Budget 2023 (budget annexe)

DEPENSES			RECETTES				
	BP 2022	CA 2022	BP 2023		BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>	<b>745 000</b>	<b>740 001</b>	<b>757 000</b>	<b>RECETTES</b>	<b>745 000</b>	<b>758 885</b>	<b>757 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>745 000</b>	<b>740 001</b>	<b>757 000</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>745 000</b>	<b>758 885</b>	<b>757 000</b>
011 - Charges à caractère général	18 500	18 411	6 800	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	12 899,13 €	12 899	18 884
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 000	17 000	20 000	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	732 101	745 851	738 116
65 - Autres charges de gestion courante	702 800	701 113	724 200	75 - Autres produits de gestion courante	-	66	-
67 - Charges exceptionnelles	4 700	1 511	4 000	77 - Produits exceptionnels	-	69	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 000	1 965	2 000				

Le budget est équilibré en charges et en recettes à 757 000€.

Organisation de la collecte des déchets fermentescibles (ménagers). Etude du SYDOM du Jura en cours.

Poursuite du travail sur les usagers « non facturés ».

## 3.11. Environnement

### Rapport d'activité

Zone humide de Chissey sur Loue : sentier découverte ouvert au public avec inscription au réseau de sentiers et la mise en place de la signalétique.

Création de panneaux d'informations en cours.

Acquisition parcelles Morte des fontaines à Chamblay.

### Budget 2023

	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2022	CA 2022	BP 2023
701 - GEMAPI	114 656	114 725	93 900	1 000	733	101 000
704 - ZONES HUMIDES	43 400	16 561	15 670	14 400	4 414	16 000
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>158 056</b>	<b>131 286</b>	<b>109 570</b>	<b>15 400</b>	<b>5 147</b>	<b>117 000</b>

109 570€ en dépenses et 117 000€ en recettes.

**Fiche 701 GEMAPI** : Instauration de la taxe GEMAPI.

**Fiche 704 Zones humides** : Mise en valeur du sentier pédagogique de Chissey sur Loue.

Un contrat de bassin a été signé avec le SMDL et l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue. Ce contrat de bassin se décline en 70 actions et 4 axes. Au titre de la communauté de communes, nous avons en charge la préservation et la restauration écologique des cours d'eau. De ce fait nous allons travailler prochainement sur les affluents de la rive gauche, et les maires vont être rencontrés rapidement.

Une action de restauration de la Cuisance et de ses affluents sera également engagée. Les communes concernées vont également être sollicitées très rapidement.

Enfin une troisième action concerne la zone pilote de la Loue.

### Délibération

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Autorise le Président à signer une convention avec la FREDON pour la lutte contre l'ambrosie pour 3 ans.

## 3.12. Budget général consolidé

DEPENSES				RECETTES			
	BP 2022	CA 2022	BP 2023		BP 2022	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES</b>	<b>9 542 000</b>	<b>8 150 158</b>	<b>10 900 000</b>	<b>RECETTES</b>	<b>9 842 000</b>	<b>9 444 577</b>	<b>11 150 000</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 100 000</b>	<b>6 650 369</b>	<b>8 450 000</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 400 000</b>	<b>7 768 163</b>	<b>8 700 000</b>
011 - Charges à caractère général	1 307 108	1 115 382	1 412 417	002 - Résultat de fonctionnement reporté	596 066	596 066	1 097 795
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 659 500	3 650 719	4 006 945	013 - Atténuations de charges	158 400	77 010	36 230
014 - Atténuations de produits	998 283	998 244	1 002 000	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	646 631	799 681	737 120
023 - Virement à la section d'investissement	108 000	0	940 000	73 - Impôts et taxes	3 164 285	3 297 646	3 647 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 000	202 910	250 000	731 - Fiscalité locale	1 471 000	1 503 006	1 666 148
65 - Autres charges de gestion courante	698 409	633 655	787 938	74 - Dotations et participations	1 270 972	1 402 848	1 374 807
66 - Charges financières	45 700	44 528	40 600	75 - Autres produits de gestion courante	92 646	88 775	140 900
67 - Charges spécifiques	2 000	1 951	9 000	77 - Produits spécifiques	0	3 132	0
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	4 000	2 981	1 100				
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 442 000</b>	<b>1 499 790</b>	<b>2 450 000</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 442 000</b>	<b>1 676 414</b>	<b>2 450 000</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'in	554 526	554 526	0	001 - Solde d'exécution de la section d'inv	0	0	176 624
041 - Opérations patrimoniales	67 000	32 956	50 000	021 - Virement de la section de fonctionnement	108 000	0	940 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	234 100	233 321	233 400	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	277 000	202 910	250 000
20 - Immobilisations incorporelles	304 656	20 029	579 480	041 - Opérations patrimoniales	67 000	32 956	50 000
204 - Subventions d'équipement versées	975 610	431 539	932 608	10 - Dotations, fonds divers et réserves	988 238	975 059	54 568
21 - Immobilisations corporelles	218 420	147 306	129 067	13 - Subventions d'investissement	1 001 262	465 258	978 308
23 - Immobilisations en cours	87 688	80 114	175 445	16 - Emprunts et dettes assimilées	500	230	500
27 - Autres immobilisations financières	0	0	350 000				

## 5.12. Vote des budgets

Le **budget principal** est en suréquilibre en fonctionnement de 250 000€.

10 900 000€ sont prévus en dépenses et 11 150 000€ en recettes dont

8 450 000€ en fonctionnement

2 425 000€ en investissement

est adopté à l'unanimité.

Le budget **ordures ménagères** est équilibré en dépenses et recettes à 757 000€, est adopté à l'unanimité.

Le budget **Zones d'activités économiques** est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 880 000€ dont

310 000€ en fonctionnement

570 000€ en investissement

est adopté à l'unanimité.

Le budget **Eau potable assainissement** est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 6 350 000€ est adopté à l'unanimité.

Le président adresse ses remerciements à tout le personnel pour le travail fourni en préparation.

## 6. Fixation du produit de la taxe Gemapi

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts (CGI), les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, peuvent par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence. Le Conseil communautaire par délibération n°138/2022 (par 36 voix pour et 1 contre) en date du 22 septembre 2022 a décidé d'établir la taxe GEMAPI.

La perception d'une taxe en vue de financer cette compétence est subordonnée, une fois institution de ladite taxe, à une délibération de l'EPCI à fiscalité propre fixant le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le produit de la taxe doit être arrêté, d'une part, dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant, soit 362 240€ pour 2023 (population à 9 056 habitants au 1<sup>er</sup> janvier). D'autre part, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont l'EPCI assure le suivi.

Pour 2023, les dépenses affectées sont de 109 570€.

La CLECT réunie le 8 février 2023 a examiné la proposition de déterminer le produit attendu à hauteur de 100 000€.

Une simulation effectuée par les services fiscaux en mai 2022 répartit les montants comme suit (ces montants seront réactualisés au réel des bases fiscales en vigueur en 2023) : 12,4% sur la CFE, 68,1% sur le foncier bâti, 9,9% sur la TH et le solde de 9,5% sur le foncier non bâti.

A l'unanimité, le Conseil communautaire détermine le produit de la taxe à hauteur de 100 000€.

## 4. Rapport d'activité 2022

Dans le but d'améliorer le débat démocratique en ce qui concerne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L. 511-39 qui stipule :

*« Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement. Ce*

*rapport fait l'objet d'une communication par le Maire ou le Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune et l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.*

*Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'Etablissement de Coopération Intercommunale. »*

Afin de répondre à cette obligation, le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes du Val d'Amour vous sera transmis de façon dématérialisée, et remis sur table lors du Conseil communautaire. Il établit un bilan des actions menées tout au long de l'année par la collectivité. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

## **5. Admission en non-valeur**

Le comptable public de la collectivité sollicite l'admission en non-valeur des créances éteintes suite à des décisions de justice qui effacent toutes les dettes des personnes physiques ou morales concernées.

Ce dernier nous a notifié, que suite à l'édition de procès-verbaux de carence, les sommes dues par 3 débiteurs sont les suivantes :

- Au titre des factures d'accueil de loisirs :
  - 60,60€,
  - 6,75€,
- Au titre des factures assainissement :
  - 80,07€.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus,
- Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits de la ligne 6542 « créances éteintes » du budget concerné.

## **6. Vente des Explor games®**

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le Conseil communautaire fixait le tarif de location des tablettes de l'Explor games® des baraques du 14 à 15€.

Suite au développement de deux nouveaux Explor games® à Mont sous Vaudrey et Pagnoz, il vous est proposé de fixer ce même tarif pour tous les Explor games®.

Aussi, grâce au partenariat avec l'office de tourisme Loue Lison, nous pouvons bénéficier d'une plateforme de réservation et de règlement en ligne pour nos 3 Explor games®.

L'office de tourisme Loue Lison peut prendre en charge toute la commercialisation de l'Explor games® au travers de leur plateforme moyennant la mise en place d'une commission de 5% sur les ventes.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Fixe le tarif de vente de tous les Explor games® à 15€ par tablette,
- Confie leur commercialisation par l'office de tourisme Loue Lison,
- Valide l'utilisation de la plateforme des marchés et la commission de 5% sur les ventes.

## 7. Questions diverses

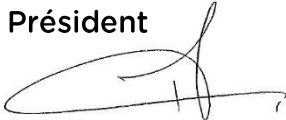
Les points suivants sont ajournés et reportés pour un prochain conseil communautaire :

- Mutualisation : rapport 2022 ;
- Reversement partiel du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes du Val d'Amour – Extension de la Zone d'activités de Bel Air ;
- Acquisition parcelles groupe scolaire Chamblay.

**La séance est levée à 21H40**

**Etienne Rougeaux**

**Président**



**Joëlle Alixant**

**Secrétaire de séance**

